



AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°20/024
Grand Port Maritime du Havre

Le Grand Port Maritime du Havre (GPMH) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située sas Vétillart, rue Camille Desmoulins sur la commune du Havre, dont la référence Haropa Solutions est le n° 5100 et en vue de l'implantation d'une activité de transports routiers et stockage de conteneurs.

A l'issue de la procédure de publicité, la Société HINTERLAND, ZA de Cadrean – 44550 MONTOIR DE BRETAGNE, SIREN n° 408 369 221 est la seule à avoir présenté un projet d'implantation.

Le Directoire du Grand Port Maritime du Havre et la Société HINTERLAND ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 20-027 portant sur la dépendance susvisée le 04/03/2020.

Description de la dépendance : Une parcelle de terre-plein d'une superficie de 8 065 m².
Durée de la convention : 3 ans à compter du 01/02/2020.

Toute demande de renseignement complémentaire peut être formulée au Service Développement et Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@havre-port.fr

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.

Date de mise en ligne du présent avis : **13/03/2020**